Horlogerie/Bijouterie
Accord sur les salaires minimaux
dans le canton de Genève
valable dès le 1er janvier 2024
……

CATEGORIES

Qualifié A . Après 3 ans de pratique CHF 5'216,--

Qualifié A CHF 4'932,--
CFC ou diplôme équivalent, après une formation minimum de 3 ans pour l'activité exercée

Qualifié B CHF 4'600,--
AFP de 2 ans pour l'activité exercée ou sans AFP ou diplôme équivalent mais avec une expérience de deux ans au moins dans l'activité exercée.

Non qualifié CHF 4'459,--

Emploi vacances
Concerne les étudiants immatriculés dans un établissement de formation qui travaillent pendant les vacances de l'établissement de formation et au maximum 60 jours continus par année civile.

	Mensuel	Tarifs Horaire		
	13e salaire inclus	Vac. incluses	Salaires	Vacances
Plus de 19 ans	CHF 3'637,--	CHF 21,--	CHF 19,--	CHF 2,--
Plus de 18 ans	CHF 3'535,--	CHF 20,40	CHF 18,45	CHF 1,95
Moins de 18 ans	CHF 3'416,--	CHF 19,70	CHF 17,80	CHF 1.90

Pour la délégation patronale :

U.F.G.V.V.

Pour la délégation syndicale :

UNIA

AF/11 mars 2024